



**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



46 rue du Général Foy  
75008 Paris  
France

# Etablissements Maurel & Prom S.A.

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

**Assemblée générale mixte du 13 juin 2019 – Résolution n° 26**

**Etablissements Maurel & Prom S.A.**

51, rue d'Anjou – 75008 Paris

*Ce rapport contient 2 pages*



KPMG Audit  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France



46 rue du Général Foy  
75008 Paris  
France

## **Etablissements Maurel & Prom S.A.**

Siège social : 51, rue d'Anjou – 75008 Paris  
Capital social : € 154 549 412

## **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale mixte du 13 juin 2019 – Résolution n° 26

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense, le 21 mai 2019

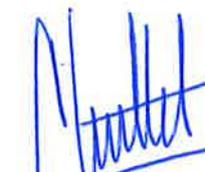
KPMG Audit  
Département de KPMG S.A.



Eric Jacquet  
Associé

Paris, le 21 mai 2019

International Audit Company



François Caillet  
Associé